

INFORMATIONS SITUATION SANITAIRE à partir du 23 mai 2021.

L'entrée sur le territoire serait soumise à plusieurs conditions :

- Voyager en groupe avec un guide local.
- Être vacciné par un vaccin reconnu par Israël (Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson) et avoir reçu la 2^{ème} dose 15 jours avant votre départ.
- Se faire tester à l'arrivée à l'aéroport de Ben Gourion : test PCR et test sérologique effectués par des infirmiers israéliens pour confirmer l'immunité. Ce dernier test pourrait être supprimé selon l'avancée des accords de reconnaissance des certificats.

Les déplacements en zones palestiniennes pourraient, dans un premier temps, être limités ou interdits en fonction de la situation sanitaire.

Bien sûr, ces différentes conditions seront amenées à évoluer, à être assouplies et peut être supprimées avec le temps. L'agence est en lien direct avec leur correspondant et le consulat de France à Jérusalem.

Sources :

- Gouvernement israélien : <https://www.gov.il/en/departments/news/13042021-02>
- Article de presse : <https://www.i24news.tv/fr/actu/israel/1618313890-les-touristes-vaccines-seront-autorises-a-entrer-en-israel-des-le-mois-prochain>